Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212900047-20260410-DEL10042026_018-DE

BANNALEC
BANALEG

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2026

L'An deux mil vingt-six, le trois avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, salle du Conseil en Mairie, sur la convocation qui leur a été donnée le trois avril deux mil vingt-six, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie José TOULLEC, M. Sylvain DUBREUIL, Mme. Christelle BESSAGUET, M. Roger CARNOT, Mme Odile LE CANN, M. Denis BARGUIL, Mme Lénaïg LESCOAT, M. Rayan LE CALLOCH, M. Christian DIEHL, Mme Françoise MONNIER, M. Michel LE BERRE, M. Patrice CHAVRIER, Mme Claudine KERVRAN, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme. Marie-Hélène NAVINER, Mme Florence LE MEUR, M. Romuald FEVRIER, Mme Katie LE ROI, Mme. Frédérique VIVIEN, Mme. Sabrina TUAL, M. Frédéric GUELT, M. Fabien HAVARD, Mme Amalia KERLÉO, Mme Linde MISSAAR

Etaient absents :

Mme Martine PRIMA, excusée a donné pouvoir à Mme Françoise MONNIER
M. Michel ROUAT, excusé, a donné pouvoir à Mme Sabrina TUAL
M. Erwan LE ROUX, excusé, a donné pouvoir à Mme Marie José TOULLEC
M. Victor CARRIOU, excusé, a donné pouvoir à M. Denis BARGUIL

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.
Le Conseil Municipal a élu M. Christian DIEHL comme secrétaire.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212900047-20260410-DEL10042026_018-DE

DEL10.04.2026-018 : Commission communale des impôts directs (CCID)

Selon les termes de l'article 1650 du code général des impôts, il est institué une commission communale des impôts directs dans chaque commune. Dans les communes de plus de 2000 habitants, cette commission est composée de 9 membres : le maire ou l'adjoint délégué, président et 8 commissaires.

Ces commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur des services fiscaux du Finistère sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la Commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées aux divers impôts directs locaux soient équitablement représentés.

Pour l'essentiel, la commission intervient aux fins d'évaluation des valeurs locatives qui servent d'assiette aux impôts directs locaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de retenir les contribuables figurant sur la liste ci-après en vue de la constitution de la nouvelle commission communale des impôts directs :

Commissaires titulaires :

- Julien CHALONY
- Marie José TOULLEC
- René PRAT
- Yves ANDRÉ
- Louis TOQUEC
- Daniel SELLIN
- Louis MASSÉ
- Roger CUTULLIC
- Michel VIEZ
- Marie-France LE COZ
- Françoise LE SERGENT
- Christelle COUTHOUIS
- Michel ROUAT
- Josiane ANDRÉ
- Françoise PERON
- Fabien HAVARD

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212900047-20260410-DEL10042026_018-DE

Commissaires suppléants :

- Jean-Yves ROSTREN
- Jean-René CHRISTIEN
- Jean-René NABAT
- Marie-Louise THOMAS
- André LE GOC
- Raymond PICHON
- Bernadette LE ROI
- Philippe THIEC
- Roger CARNOT
- Olivier LE BOUETTÉ
- Martine PRIMA
- Denis BARGUIL
- Alain COIC
- Frédéric BALEM
- Françoise MONNIER
- Gourven CHRISTIAN

Délibération adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,



Christophe LE ROUX

Le Secrétaire,

Christian DIEHL

